Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du

Lundi 26 février 2024

DATE DE CONVOCATION : 19 février 2024 DATE D'AFFICHAGE : 20 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 14 Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 26 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

<u>Présents</u>: Monsieur Thierry GUYON, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU), Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Éric ROULIER), adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE, Madame Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés: Monsieur Éric ROULIER, Monsieur Nicolas CITEAU.

Absentes: Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Monique TATTEVIN.

<u>Pouvoirs</u>: Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir de voter à Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Éric ROULIER a donné pouvoir de voter à Monsieur Rémy CHATTON.

Madame Anne GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DE LA TARIFICATION SOCIALE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le ministère des Solidarités et de la Santé a proposé la mise en place de la cantine à 1 € dans le cadre du plan de relance et de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Avec la mise en place de la « cantine à 1 € », l'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

Ce dispositif a été mis en place pour une durée de 3 ans et pourra être reconduit. Une aide financière du Gouvernement est versée à condition qu'une tarification sociale de la cantine à trois tranches minimums soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1€.

Le nombre de repas servis est déclaré et l'aide de l'État s'élève à 3 € par repas facturé à la tranche la plus basse.

Lors du conseil municipal du 28 février 2022, le conseil municipal avait approuvé à l'unanimité la mise en place de cette tarification sociale de la restauration scolaire à 1€ pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 600 €.

Cependant, à compter du 1^{er} août 2022 le tarif social d'1 € permettant de recevoir l'aide de l'état de 3 € est attribuée aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €.

La commune de Mesquer a signé une convention triennale en mars 2022, soit quelques mois avant cette nouvelle modification d'attribution. Les familles Mesquéraises ayant un QF inférieur ou égal à 600 € bénéficient de cette aide.

Il est proposé au conseil municipal de mettre en œuvre cette nouvelle attribution pour les familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1000 €. Ces familles se verraient

facturer 1 € le repas. La commune percevra quant à elle une aide de 3 €. Actuellement, la tarification des repas est soumise au taux d'effort des familles selon leur quotient familial CAF, il est proposé la tarification sociale suivante :

Tarif social cantine QF 0 à 1000		1€
Puis tarif au taux d'effort QF 1001 et +		0,40%
Tarif plancher	Encadrement	0,30€
Tarif plafond	Encadrement	1,00€
Repas enfant QF supérieur à 1001 et +	Prix du repas	3,00€

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 17 janvier 2024

<u>Pièce jointe</u> : grille des tarifs du service enfance jeunesse

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la mise en place d'une tarification sociale de la cantine pour les quotients familiaux inférieurs ou égaux à 1 000 € à partir du 1er mars 2024.

Jean-Pierre BERNARD

Maire

Reçu au contrôle de légalité

le 28 FEVRIER 2024 Publié ou notifié le 1 MARS 2024 Le Maire.

TARIFS DU SERVICE ENFANCE - JEUNESSE	2023	2024
ACCUEIL PERISCOLAIRE (APS)	~	
Taux d'effort	0,40%	
Tarif plancher	1,20 €	
Tarif plafond Prix goûter	3,50 € 0,80 €	3,50 € 0,80 €
MODALITES	0,00 €	0,80 €
Facturation à la ½ heure dès la fin de classe et facturation au 1/4h de 18h30 à 18h45		
Toute ½ heure commencée est due		
En cas de retard après l'heure de fermeture : 1/4 d'heure facturé	2,50€	2,50€
Enfant non reservé mais présent à l'APS = le tarif de la 1 ^{ère} ½ heure est doublé sauf le goûter		
Enfant inscrit à l'Accueil mais absent : paiement d'une heure d'APS au tarif normal	**************************************	
Le temps de présence de l'enfant aux activités multisports dans le cadre de l'APS est gratuit		
ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES + MERCREDI Après midi		
Taux d'effort	0,90%	0,90%
Tarif plancher pour les Mesquérais	6,00 €	
Tarif plafond pour les Mesquérais	14,60 €	14,60 €
Prix goûter	0,80€	0,80€
Prix déjeuner	3,00 €	3,00€
En cas de retard après l'heure de fermeture : 1/4 d'heure facturé	2,50 €	2,50€
PARTICIPATION SUPPLEMENTAIRE DES FAMILLES AUX ACTIVITES		
Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prend		
en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport)		
Tarif hors commune = Tarif pour les Mesquérais majoré de 50 % hors participation supllémentaire		
MODALITES		
Les tarifs sont votés en journée et peuvent être divisés en ½ journée		
Le TE est appliqué aux familles justifiant d'une affiliation à l'une des Caisses d'Allocations Familiales	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
(CAF de Loire Atlantique, MSA) ou TE calculé selon déclaration de revenus N-1		
Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur		
Réduction de tarif à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit de la même famille (fratrie) en présence		
simultanément : -10% pour le 2 ^{ème} enfant inscrit, 15% à partir du 3 ^{ème} et uniquement sur les temps		
de présences simultanées, du plus âgé au plus jeune.		
Le palement des inscriptions est dû, sauf évènement familial grave, sur justificatif et sauf		
présentation d'un certificat médical ou ordonnance du médecin, dans les 72 heures de l'absence		
signalée ou désinscription sur place, par courriel, et via le portail famille Inoé à la condition		
suivante :		
→ Pour les mercredis et vacances scolaires : inscriptions/ annulations au plus tard le jeudi		
précédant avant 12h		
Enfant inscrit mais absent sans justificatif: Montant de l'inscription dû (hors repas et gôuter)		
Enfant présent sans réservation dans les délais : +50% des temps de présence		
ALSH SEJOUR		
Taux d'effort	3,00%	3,00%
Tarif plancher pour les Mesquérais	18,00€	18,00€
Tarif plafond pour les Mesqurais	42,00 €	42,00 €
Tarif hors commune = tarif pour les Mesqurais majoré de 50 %		
MODALITES		
Le TE est appliqué aux familles justifiant d'une affiliation à l'une des Caisses d'Allocations Familiales		
(CAF de Loire Atlantique, MSA, CAFM)		
Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur		
Aucune réduction ne peut être appliquée sur les séjours		
En cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf évènement familial grave ou		
maladie sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les		
autres cas le séjour est dû en totalité.		

:



Taux d'effort 3,41% 3,41	TARIFS DU SERVICE ENFANCE - JEUNESSE		2024
Taux d'effort 3,41% 3,41	ESPACE JEUNES SEJOUR		
Tarif plancher pour les Mesquérais Tarif plancher pour les Mesquérais Tarif planchor pour les Mesquerais Tarif planchor pour les Mesquerais Tarif planchor pour les Mesquerais Tarif planchor pour les mesquérais majoré de 50 % MODALITES Le TE est appliqué aux familles justifiant d'une affiliation à l'une des Caisses d'Allocations Famillales (CAF de Loire Atlantique, MSA, CAFW) Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur Auccune réduction ne peut être appliquée sur les séjours bors activités autofinancements En cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf évènement familial grave ou malacie sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est dû en totalité. PAUSE MERIDIENNE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI Taux d'effort 0,40% 0,40% 1,00¢	Taux d'effort	3,41%	3,41%
Tarif plafond pour les Mesqurais Tarif hors commune = tarif pour les mesquérais majoré de 50 % MODALITES Le TE est appliqué aux familles justifiant d'une affiliation à l'une des Caisses d'Allocations Famillales (CAF de Loire Atlantique, MSA, CAFM) Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur Aucume réduction ne peut être appliquée sur les séjours sors activités autofinancements En cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf évènement familial grave ou maiadie sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est die notalité. PAUSE MERIDIENNE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI Taux d'effort 7.0,00 € 7,00	Tarif plancher pour les Mesquérais		
Tarif hors commune = tarif pour les mesquérais majoré de 50 % MODALITES Le Te est appliqué aux familles justifiant d'une affiliation à l'une des Caisses d'Allocations Famillales (CAF de Loire Atlantique, MSA, CAFM) Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur Aucune réduction ne peut être appliquée sur les séjours bors activités autofinancements En cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf évènement famillal grave ou maiadie sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est dû en totalité. PAUSE MERIDIENNE : LUNDI MARDI JÉUDI VENDREDI Taux d'effort 1,00 € 1,	Tarif plafond pour les Mesqurais		47,00 €
Le TE est appliqué aux familles justifiant d'une affiliation à l'une des Caisses d'Allocations Famillales (CAF de Loire Atlantique, MSA, CAFM) Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur Aucune réduction ne peut être appliquée sur les séjours hors activités autofinancements in cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf événement familial grave ou maladle sur justificatif et sauf désinsoription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est dû en totalité. PAUSE MERIDIENNE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI Taux d'effort 1,00 € 0,30 € 0,30 € 1,300 € 0,30 € 1,00 € 1	Tarif hors commune = tarif pour les mesquérais majoré de 50 %		
Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur Aucune réduction ne peut être appliquée sur les séjours hors activités autofinancements En cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf évènement familial grave ou maladies sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est dû en totalité. PAUSE MERIDIENNE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI Taux d'effort 0,40% 0,40% 1,00 €	MODALITES		
Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur Aucune réduction ne peut être appliquée sur les séjours hors activités autofinancements En cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf évènement familial grave ou maladies sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est dû en totalité. PAUSE MERIDIENNE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI Taux d'effort 0,40% 0,40% 1,00 €	Le TE est appliqué aux familles justifiant d'une affiliation à l'une des Caisses d'Allocations Familiales		
Aucune réduction ne peut être appliquée sur les séjours hors activités autofinancements En cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf évènement familial grave ou mailadie sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est dû en totalité. PAUSE MERIDIENNE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI Taux d'effort 0,40% 0,409 Tarif plancher 0,30 € 1,00 € 1,	(CAF de Loire Atlantique, MSA, CAFM)		
Aucune réduction ne peut être appliquée sur les séjours hors activités autofinancements En cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf évènement familial grave ou mailadie sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est dû en totalité. PAUSE MERIDIENNE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI Taux d'effort 0,40% 0,409 Tarif plancher 0,30 € 1,00 € 1,			
En cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf évènement familial grave ou maiade sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est dû en totalité. PAUSE MÉRIDJENNE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI Taux d'effort 0,40% 0,40% 0,30 € 1,00	Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur		
maladie sur justificatif et sauf désinscríption au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est dû en totalité. PAUSE MERIDIENNE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI Taux d'effort 0,40% 0,40% 0,30 € 0,30 € 1,00 € 1,	Aucune réduction ne peut être appliquée sur les séjours hors activités autofinancements		
maladie sur justificatif et sauf désinscríption au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est dû en totalité. PAUSE MERIDIENNE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI Taux d'effort 0,40% 0,40% 0,30 € 0,30 € 1,00 € 1,	En cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf évènement familial grave ou		
autres cas le séjour est dû en totalité. PAUSE MERIDIENNE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI Taux d'effort 0,40% 0,409 Tarif plancher 0,30 € 0,30 € 0,30 € 1,00 € Tarif plancher 1,00 € 1,00 € 1,00 € Repas enfant 1,00 € 1,00 € 1,00 € Repas enfant 2 Tarification sociale cantine scolaire QF inférieur à 600€ 1,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € Repas adulte (personnel de Solve pour les enfants inscrits mals absents 2 Prix du repas 4 encadrement et aux animations proposées 2 Prix du repas 4 encadrement et aux animations proposées 2 Prix du repas 4 encadrement et aux	maladle sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les		
Taux d'effort 0,40% 0,40% 0,30 € 0,3	autres cas le séjour est dû en totalité.		
Taux d'effort 0,40% 0,40% 0,30 € 0,3	PAUSE MERIDIENNE : LUNDI MARDI IEUDI VENDREDI		
Tarif plancher Tarif plancher Tarif plancher Tarif plancher Tarif planch Tarification sociale cantine scolaire QF inférieur à 600€ Tarif planch Tarification sociale cantine scolaire QF inférieur à 600€ Tarif planch Tarification sociale cantine scolaire QF inférieur à 600€ Tarification se nefant majoré de 50% pour les enfants non inscrits Tarification la scolaire que sociale scolaire QF inférieur à 600€ Tarification sociale cantine scolaire QF inferieur à 600€ Tarification sociale cantine scolaire QF inferieur à 600€ Tarification sociale cantine scolaire QF inferieur à 600€ Tarification sociale cantine scolaire que sociale cantine scolaire que sociale scolaire sc		0.40%	0.40%
Repas enfant Repas enfant Repas enfant Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) Repas enfant majoré de 50% pour les enfants non inscrits Repas enfant majoré de 50% pour les enfants mon inscrits Repas enfant majoré de 50% pour les enfants mon inscrits Repas enfant pour les enfants inscrits mais absents = Prix du repas + encadrement PAUSE MERIDIENNE : MERCREDI REPAS UNIQUEMENT 12h / 13h15 Rarif repas enfant majoré de 50% pour les enfants non inscrits Rarif repas enfant majoré de 50% pour les enfants inscrits mais absents REMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (TAP) RAP MODALITES Enfant non inscrit et présent - tarif du TAP +50% Enfant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais SPACE JEUNES Cotisation annuelle pour les Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais Rarif cipas enfant illes à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Rarificipation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Rarificipation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Rarificipation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Rarificipation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Rarificipation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Rarificipation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Rarificipation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Rarificipation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Rarificipation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Rarificipation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Rarificipation des familles à l'encadrement et aux animations proposées :			
Repas enfant Cas particulier = Tarification sociale cantine scolaire QF inférieur à 600€ Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) Total frepas enfant majoré de 50% pour les enfants non inscrits Tarif repas enfant pour les enfants inscrits mais absents = Prix du repas + encadrement PAUSE MERIDIENNE : MERCREDI REPAS UNIQUEMENT 12h / 13h15 Tarif repas enfant majoré de 50% pour les repas du mercredi midi Tarif repas enfant majoré de 50% pour les enfants inscrits mais absents TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (TAP) TAP Séance MODALITES Cotisation annuelle pour les Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais Cotisation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport) MODALITES Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport) MODALITES Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport) MODALITES Participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes: 1,00 €			
Cas particuller = Tarification sociale cantine scolaire QF inférieur à 600€ 23a particuller = Tarification sociale cantine scolaire QF inférieur ou égal à 1 000€ 23a particuller = Tarification sociale cantine scolaire QF inférieur ou égal à 1 000€ 23a particuller = Tarification sociale cantine scolaire QF inférieur ou égal à 1 000€ 24 page 34			
Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € 7			3,000
Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou) 7,00 € 7		2,000	1.00.6
Farif repas enfant majoré de 50% pour les enfants non inscrits Farif repas enfant pour les enfants inscrits mais absents = Prix du repas + encadrement PAUSE MERIDIENNE : MERCREDI REPAS UNIQUEMENT 12h / 13h15 Farif repas enfant majoré de 50% pour les repas du mercredi midi Farif repas enfant majoré de 50% pour les enfants non inscrits Farif repas enfant majoré de 50% pour les enfants inscrits mais absents FEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (TAP) FAP Séance 1,5 € 1,5 € MODALITES Infant non inscrit et présent - tarif du TAP +50% Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais 1,5 € 1,5 € SPACE JEUNES Cotisation annuelle pour les Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € 30,00 € Farticipation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport) MODALITES Be sparticipations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes: 1,2 journée - Veillée 1,00 € 1,00 € Farticipation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport) MODALITES Be sparticipations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes: 1,00 € 1,00 € 1,00 € 1,00 € 1,00 € 1,00 € 1,00 € 1,00 €		7.00 €	
PAUSE MERIDIENNE : MERCREDI REPAS UNIQUEMENT 12h / 13h15 Farif repas enfant majoré de 50% pour les repas du mercredi midi Farif repas enfant majoré de 100% pour les enfants non inscrits Farif repas enfant majoré de 50% pour les enfants non inscrits Farif repas enfant majoré de 50% pour les enfants inscrits mals absents FEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (TAP) FAP Séance 1,5 € 1,5 € MODALITES Finfant non inscrit et présent - tarif du TAP +50% Finfant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais 1,5 € 1,5 € ESPACE JEUNES Cotisation annuelle pour les Mesquérais 15,00 € 15,00 € Foûter 0,80 € Foûter 0,80 € Farticipation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport) MODALITES Les participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes: 1,2 journée - Veillée 1,00 € Fortaines activités sont à 0 € telles que les séances du club de protection de la nature, les séances l'autofinancement, les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement lu jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe.			1,000
Farif repas enfant majoré de 50% pour les repas du mercredi midi Farif repas enfant majoré de 100% pour les enfants non inscrits Farif repas enfant majoré de 50% pour les enfants inscrits mais absents FEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (TAP) FAP Séance 1,5 € 1,5 € MODALITES Enfant non inscrit et présent - tarif du TAP +50% Enfant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais 1,5 € 1,5 € ESPACE JEUNES Cotisation annuelle pour les Mesquérais 15,00 € 15,00 € Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € 30,00 € Repas 3,60 € 3,60 € Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport) MODALITES es participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les orrogrammes: 1/2 journée - Veillée 1,00 € 1,00 € Participation de la nature, les séances d'autofinancement, les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement lui jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe. Enfant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées	Tarif repas enfant pour les enfants inscrits mais absents = Prix du repas + encadrement		
Farif repas enfant majoré de 100% pour les enfants non inscrits Farif repas enfant majoré de 50% pour les enfants inscrits mais absents FEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (TAP) FAP Séance 1,5 € 1,5 € MODALITES Infant non inscrit et présent - tarif du TAP +50% Enfant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais 1,5 € 1,5 € ESPACE JEUNES Cotisation annuelle pour les Mesquérais 15,00 € 15,00 € Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € 30,00 € Repas 3,60 € 3,60 € Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à haureur de 50% aux sortles - intervenants - parcs (la commune prendent charge les 50% du prix de chaque sortle - intervenants - parcs + le transport) MODALITES es participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les orrogrammes: 1/2 journée - Veillée 1,00 € Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées intervenants - parcs + le transport) MODALITES es participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les orrogrammes: 1/2 journée - Veillée 1,00 € Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées intervenants - parcs + le transport) MODALITES Experiment les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement les que jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe. Experiment lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe.	PAUSE MERIDIENNE : MERCREDI REPAS UNIQUEMENT 12h / 13h15		
FEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (TAP) TAP Séance 1,5 € 1,5 € MODALITES Enfant non inscrit et présent - tarif du TAP +50% Enfant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais 1,5 € SPACE JEUNES Cotisation annuelle pour les Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais Soûter Repas Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prendent et aux animations proposées : Participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes: 1,2 journée - Veillée 1,00 €	Tarif repas enfant majoré de 50% pour les repas du mercredi midi		
FEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (TAP) FAP Séance MODALITES Infant non inscrit et présent - tarif du TAP +50% Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais 1,5 € Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais 15,00 € SEPACE JEUNES Cotisation annuelle pour les Mesquérais 15,00 € Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € Repas Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport) MODALITES Perticipations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes: 1/2 journée - Veillée Pertaines activités sont à 0 € telles que les séances du club de protection de la nature, les séances l'autofinancement, les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement lu jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe. Infant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées	Tarif repas enfant majoré de 100% pour les enfants non inscrits		
MODALITES Infant non inscrit et présent - tarif du TAP +50% Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais Infant hors commune : Participation dans les délais Infant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées	Tarif repas enfant majoré de 50% pour les enfants inscrits mais absents		
Infant non inscrit et présent - tarif du TAP +50% Infant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais I,5 € 1,5 € ISPACE JEUNES Cotisation annuelle pour les Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais Soûter O,80 € 0,80 € Repas Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées: Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport) MODALITES des participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les participations demandées aux familles aux familles aux des codes couleurs sur les participations demandées aux familles à l'encadrement et aux animations proposées I j,00 € 1,00 € Certaines activités sont à 0 € telles que les séances du club de protection de la nature, les séances l'autofinancement, les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement lu jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe. Infant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées	TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (TAP)		
Enfant non inscrit et présent - tarif du TAP +50% Enfant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais 1,5 € 1,5 € ESPACE JEUNES Cotisation annuelle pour les Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € 30,00 € Goûter 0,80 € 0,80 € Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport) MODALITES des participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes: 1/2 journée - Veillée 1,00 € Certaines activités sont à 0 € telles que les séances du club de protection de la nature, les séances l'autofinancement, les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement lu jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe. Enfant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées		1,5 €	1,5 €
Enfant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais 1,5 € 1,5 € ESPACE JEUNES Cotisation annuelle pour les Mesquérais 15,00 € 15,00 € Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € Cotisation annuelle Pour les Mesquérais 20,00 € Cotisa	MODALITES	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Cotisation annuelle pour les Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais Cotisation annuelle pour les Mesquérais Cotisation annuelle les Mesquérais Cotisation annue	Enfant non inscrit et présent - tarif du TAP +50%		
Cotisation annuelle pour les Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € 3	Enfant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais	1,5 €	1,5 €
Cotisation annuelle pour les Mesquérais Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais 30,00 € 3	ESPACE JEUNES		
Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérais Goûter Repas Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à haureur de 50% aux sortles - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortle - intervenants - parcs + le transport) MODALITES Les participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes: 1/2 journée - Veillée 1,00 €		15.00 €	15.00 €
Repas 3,60 € 3,60 € 3,60 € 3,60 € 3,60 € 3,60 € 2,60 € 2,70 € 2,70 € 3,60 €			
Repas Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport) MODALITES Res participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes: 1/2 journée - Veillée Certaines activités sont à 0 € telles que les séances du club de protection de la nature, les séances l'autofinancement, les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement lu jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe. Enfant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées			
Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées : Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prendent charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport) MODALITES Les participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes: L/2 journée - Veillée Lertaines activités sont à 0 € telles que les séances du club de protection de la nature, les séances l'autofinancement, les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement lu jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe. Enfant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées			
Participation des familles à haureur de 50% aux sorties - intervenants - parcs (la commune prend en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport) MODALITES Les participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes: L/2 journée - Veillée Certaines activités sont à 0 € telles que les séances du club de protection de la nature, les séances l'autofinancement, les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement lu jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe. Infant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées		3,000	3,00.6
en charge les 50% du prix de chaque sortie - intervenants - parcs + le transport) MODALITES Les participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes: L/2 journée - Veillée Le certaines activités sont à 0 € telles que les séances du club de protection de la nature, les séances l'autofinancement, les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement lu jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe. Linfant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées			
AMODALITES Les participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes: Les participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes: Les			
orogrammes: ./2 journée - Veillée 1,00 € 1	MODALITES		
1,00 € 1,00 € Certaines activités sont à 0 € telles que les séances du club de protection de la nature, les séances l'autofinancement, les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement lu jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe. Infant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées	Les participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les		
Certaines activités sont à 0 € telles que les séances du club de protection de la nature, les séances l'autofinancement, les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement lu jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe. Infant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées	programmes:		
Certaines activités sont à 0 € telles que les séances du club de protection de la nature, les séances l'autofinancement, les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement lu jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe. Infant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées	1/2 journée - Veillée	1,00 €	1,00 €
l'autofinancement, les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement lu jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe. Infant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées	Certaines activités sont à 0 € telles que les séances du club de protection de la nature, les séances	***************************************	
lu jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe. infant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées	d'autofinancement, les Aprem' Potes Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement		
infant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées	du jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe.		ı
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Enfant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées		
	majorée de 50%		-